l@ lettre de l'UGICT

Lettre électronique hebdomadaire de l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT

Semaine du 23 au 29 avril 2007 n° 168

Sommaire

Édito : Présidentielle, imposer le social au second tour ● Rachats en LBO : les politiques ne prennent pas la mesure du problème ● Statisticiens : ils manifestent dans l'unité pour leur crédibilité ● Salaires des dirigeants : Parisot lance un appel « *solennel* » ● ANPE : l'intersyndicale reçue par la direction dans un climat tendu ● PSA : 10 000 suppressions d'emplois prévues après la présidentielle ● Packard Bell : 150 à 180 emplois menacés à Angers ● Cider Santé : menaces sur les emplois de 315 visiteurs médicaux ● Santé Info Droits : polémique autour du financement de la ligne téléphonique ● Alcatel Lucent : 50 à 70 emplois maintenus à Rennes ● Salaires des cadres : un guide édité par l'Apec ● Energie : appel à l'action de la CGT contre un décret de déréglementation ● Italie : fin du conflit à La Républica qui reparaîtra dimanche ● Infirmières libérales : elles ont obtenu des revalorisations d'honoraires ●

Édito — Présidentielle : imposer le social au second tour

Par bien des aspects, cette élection présidentielle ne ressemble pas à la précédente. La France ne se réveille pas ce lundi matin avec la mauvaise conscience d'un abstentionnisme massif qui avait porté Le Pen au second tour en 2002. Mieux, ce dernier recule en pourcentage, sans doute détroussé par le candidat UMP qui a mené son action au gouvernement et sa campagne depuis un an sur les thématiques favorites du FN. Ce premier tour se caractérise par un recul de l'abstentionnisme que l'on croyait durablement installé dans le paysage. De cela, les organisations syndicales, et la CGT en particulier, peuvent se féliciter. En effet, cet appétit des citoyens pour la politique doit beaucoup à la forte tenue du mouvement social depuis 2002. Comment ne pas relier, par exemple, le courant d'inscriptions sur les listes avec le combat victorieux contre le CPE ? L'autre caractéristique de ce scrutin, est le renforcement du caractère bipolaire de la vie politique française. Cette bipolarisation n'est pas tant la marque d'un affrontement « *projet contre projet* » que celle d'un essoufflement de notre modèle politique qui laisse bien peu de place à l'expression de la diversité, à l'émergence et au renouvellement d'une pensée critique. Reste maintenant un choix à faire entre Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal. Le candidat UMP n'est clairement pas un homme neuf et même s'il se présente comme candidat de la rupture, il est d'abord porteur d'un bilan : celui de plusieurs gouvernements qui ont puissamment réformé le code du travail, les libertés fondamentales, la protection sociale et qui ont privatisé ce qui pouvait encore échapper au marché. Le bilan est aussi marqué par un somme de mensonges répétés sur les thèmes de l'emploi, de l'évolution des prix. Il n'a rien renié, rien jeté, et les seuls regrets exprimés sont de n'avoir pas eu les coudées suffisamment franches pour pousser les feux du libéralisme. Clairement, ce candidat est celui choisi de manière ostentatoire par le MEDEF. Nicolas Sarkozy est le candidat de l'ordre au service de l'argent. S'il n'appartient pas aux organisations syndicales de faire campagne, la neutralité ne signifie pas l'aveuglement, pas plus que l'attente benoîte. Le débat du second tour doit se jouer sur les questions sociales qui se sont exprimées ces dernières années. De ce point de vue, le dessein politique de la candidate socialiste mérite d'être clarifié pour apparaître comme une alternative au projet ultralibéral et liberticide de Sarkozy. L'enjeu est de taille. Parler enfin de l'emploi et pas seulement du traitement social du chômage, des salaires tant de l'urgence de l'augmentation des bas salaires que du paiement de toutes les qualifications. De l'Éducation, du service public, de la protection sociale. Disputer le terrain du social par des réponses fortes, construites dans le débat aussi avec les organisations syndicales. C'est pourquoi le 1er mai doit être un moment fort de l'expression des salariés et des organisations syndicales.

Rachats en LBO : les politiques ne prennent pas la mesure du problème

Le collectif LBO a déploré jeudi 19 avril que les principaux candidats à la présidentielle n'aient « *pas pris la mesure du problème* » posé par les fonds d'investissement LBO (Leverage Buy Out). Philippe Matzkowski et le collectif LBO de la CGT ont rencontré des représentants de François Bayrou (UDF), Ségolène Royal (PS) et Nicolas Sarkozy (UMP) pour qu'ils précisent leur intention par rapport à cette méthode de rachat d'une entreprise par un fonds recourant à l'endettement. Les syndicats européens et américains dénoncent les conséquences néfastes de cette pratique sur l'emploi et les salaires, soulignant que les fonds d'investissement revendent les entreprises au bout de quelques années, sans se soucier de leur viabilité future.

« *Les candidats n'ont pas pris la mesure du problème et de ses conséquences sociales, économiques et même démocratiques* », déplore le collectif, même si, lors des rencontres, il a senti « *un intérêt* » des candidats, mais n'a pas distingué de « *propositions concrètes* » de leur part et n'a pu savoir si la question serait une « *priorité* » du futur élu(e).

Statisticiens : ils manifestent dans l'unité pour leur crédibilité

A l'appel de l'ensemble des syndicats de la direction recherche et statistiques du ministère de l'Emploi (Dares), une centaine de chargés d'études, chercheurs ou statisticiens se sont rassemblés jeudi 19 avril à Paris devant la Direction générale du travail, pour demander que les chiffres du chômage ne soient pas publiés entre les deux tours de la présidentielle, en raison de la « *confusion* » et de « *la sous-estimation* » caractérisant ces données. « *Cette mobilisation, c'est pour que nos collègues restent crédibles* », a souligné Julie Herviant (CGT Insee). « *A trois reprises, on a demandé à nos directions respectives de ne pas publier le chiffre du chômage, on nous a renvoyé dans nos buts, mais on essaye quand même : utiliser le taux de chômage tel qu'il est présenté, en disant " ça baisse, ça baisse, c'est nous les grands manitous qui avons résolu les problèmes d'emploi ", ce n'est pas honnête* », a-t-elle déclaré. « *La décision de l'Insee de ne pas publier l'Enquête Emploi a provoqué la confusion* », a-t-elle ajouté, en reprochant à sa direction d'« *avoir paniqué* » en reportant à l'automne, au lieu de mars, la publication de l'enquête. Les premiers résultats de l'Enquête « *Emploi* » montrent plutôt une stagnation du taux de chômage l'an dernier, à 9,8 % en moyenne annuelle. « *Ce n'est pas parce qu'il y a une hausse de l'emploi, qu'il y a une baisse du chômage, même si cela paraît logique* », expliquent plusieurs chercheurs de la Dares. « *En réalité, il faudrait créer plus d'emplois pour faire baisser le chômage car la population active augmente, faiblement, mais quand même* ».

Salaires des dirigeants : Parisot lance un appel « *solennel* »

Après la révélation des indemnités versées à Noël Forgeard après son départ d'EADS, trois des candidats à la présidentielle ont prôné en fin de campagne dernière la réglementation de ces « *parachutes dorés* », et pour certains celle des salaires des grands patrons. Mais rétive à tout encadrement par la loi de la rémunération des patrons, la présidente du Medef Laurence Parisot, a de nouveau lancé mardi 17 avril un « *appel solennel* » aux entreprises à respecter « *à la lettre* » les recommandations de l'organisation patronale en la matière. La patronne des patrons craint en effet que si on légifère, la loi soit contournée par un développement « *faramineux* » des attributions de stocks-options ou d'autres avantages. Elle redoute aussi la fuite des « *meilleurs talents* » et des sièges sociaux à l'étranger. Et histoire de se défausser un peu plus, elle s'interroge : « *pourquoi pas une législation sur les rémunérations des acteurs de cinéma ou dans le monde sportif ?* »

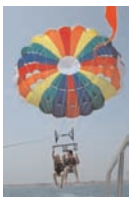

ANPE : l'intersyndicale reçue par la direction dans un climat tendu

Après la grève très suivie il y a trois semaines le 29 mars, des agents de l'ANPE de tout l'Hexagone, l'intersyndicale (CGT, CFDT, CGC, CNT, FO, SNAP-CFTC, Snu, Sud, Unsa) du personnel de l'ANPE a été reçue mercredi dans un climat « *tendu* » par la direction. Le dialogue semble bloqué en dépit de l'annonce en interne par Christian Charpy, le directeur général, de l'arrêt d'un projet contesté par les syndicats, à savoir la création de plateformes interrégionales qui préfiguraient aux yeux des syndicats une externalisation de certains services. Les grévistes (60 %) demandaient le retrait d'un décret qui a modifié le statut de l'Agence pour permettre la création de filiales commerciales. Les syndicats, plus unis que jamais, envisagent de poursuivre l'action et appellent d'ores et déjà au boycott des entretiens individuels entre agents ANPE et leurs managers.

PSA : 10.000 suppressions d'emplois prévues après la présidentielle

PSA Peugeot Citroën met la dernière main à un plan de restructuration prévoyant 10.000 suppressions d'emplois en France et en Europe dans le groupe et chez ses sous-traitants, qui serait mis en œuvre après la présidentielle, affirme vendredi le magazine Capital sur son site internet. En dépit de dénégations de la direction du groupe qui affirme qu'il n'y aurait aucun plan en cours, selon Capital, le nouveau PDG de PSA Christian Streiff s'est engagé auprès du gouvernement à ne pas « *annoncer ces charrettes en pleine période de campagne présidentielle* », ces suppressions de postes

étant « *d'autant plus sensibles électoralement* » qu'elles risquent de toucher en France les sites d'Aulnay (Seine-Saint-Denis) ou de Rennes. Mais M. Streiff « *affirme aujourd'hui en privé que la mise en œuvre de son plan ne peut plus attendre l'été* » et sans doute même pas le deuxième tour des législatives fixé au dimanche 17 juin, croit savoir le magazine. « *L'idéal* », selon M. Streiff cité par Capital, « *serait d'annoncer ces suppressions d'emplois après le deuxième tour de la présidentielle* » et ce quel que soit le prochain président de la République.

Packard Bell : 150 à 180 emplois menacés à Angers

Entre 150 et 180 emplois sur près de 400 seraient menacés au sein de l'usine informatique Packard Bell à Angers, selon les des représentants d'une intersyndicale qui ont indiqué qu'ils déclencheraient un droit d'alerte à l'occasion du prochain comité d'entreprise vendredi 20 avril afin d'obtenir des réponses plus précises quant à l'avenir de leur site. Depuis plusieurs mois, des rumeurs de nouveau plan social se multiplient.

Cider Santé : menaces sur les emplois de 315 de visiteurs médicaux

Selon le secrétaire du comité d'entreprise de Cider Santé, les 315 salariés de Cider Santé redoutent que la société française de services pour l'industrie pharmaceutique ne soit liquidée, en raison du « *marasme du marché de la visite médicale* » et de « *l'absence de soutien de l'actionnaire principal* », Repsco-Pharmexx.

Santé Info droits : polémique autour du financement de la ligne téléphonique

Le Collectif interassociatif sur la santé (Ciss, usagers) a mis en garde vendredi contre le « *risque* » de fermeture d'une ligne téléphonique sur les droits des malades, « *Santé Info droits* » faute de crédits nécessaires. Celle-ci est financée depuis son ouverture en novembre 2006, « *dans le cadre d'une convention passée avec la Direction générale de la santé (DGS)* », explique le Ciss. « *Aujourd'hui la DGS décide de ne plus soutenir financièrement ce projet, estimant que son financement relèverait désormais de l'Institut de prévention et d'éducation à la santé (INPES)* », lequel « *refuse de consacrer des crédits* » à la ligne téléphonique « *au motif que cette action n'entrerait pas dans leur acception de la prévention (...) Inadmissible !* », déplore le Ciss selon lequel, « *depuis son ouverture en novembre, les appels ont augmenté de 30 % par mois et atteint aujourd'hui près de 450 appels* » par mois.

Alcatel Lucent : 50 à 70 emplois maintenus à Rennes

Au terme d'une réunion mardi 17 avril avec la direction d'Alcatel-Lucent, les syndicats ont appris que sur les 200 salariés de Rennes, répartis sur les sites de Saint-Grégoire et de Cesson, entre 50 et 70 de Saint-Grégoire resteront pour profiter du réseau rennais d'entreprises. Mais ce seront autant d'emplois supplémentaires qui seront supprimés à Orvault (Loire-Atlantique) puisque 218 postes doivent toujours disparaître entre Orvault et Rennes. Cependant, le nombre global de suppressions d'emplois prévues en France reste inchangé. Par ailleurs, alors que CFDT et CGT demandaient 5 % d'augmentation des salaires en 2007 et un minimum pour les bas salaires, la direction a proposé 2 % d'augmentation de la masse salariale pour 2007 dans sa principale filiale, lors d'une première réunion dans le cadre des négociations salariales obligatoires, ce qui n'a fait que mettre de l'huile sur le feu après les annonces du parachute doré de l'ex-PDG d'Alcatel, Serge Tchuruk et du salaire de la directrice générale Patricia Russo.

Salaires des cadres : un guide édité par l'APEC

L'Agence pour l'emploi des cadres (APEC) a publié mardi 17 avril un guide de la rémunération des cadres en France, indiquant les salaires bruts. Le guide s'appuie sur une étude du cabinet Hewitt Associates - 18.000 rémunérations ont été examinées pour 158 fonctions - et s'adresse en priorité aux employeurs. C'est la raison pour laquelle le guide mentionne aussi le coût total des salaires pour l'entreprise… On ne dit pas si la boîte de mouchoirs est livrée avec.

Énergie : appel à l'action de la CGT contre un décret de déréglementation

La fédération CGT Mines-Energie a proposé jeudi aux fédérations CFDT, CFE-CGC, FO et CFTC « *une grande journée d'actions revendicatives jeudi 3 mai* », et a protesté contre le passage « *en catimini* » d'un décret prévoyant l'ouverture totale des marchés au 1er juillet 2007, au Conseil supérieur de l'énergie du mardi 24 avril. Pour la CGT, la situation à EDF et GDF est « *à un niveau d'alerte jamais atteint* », évoquant « *répression syndicale, suppressions massives d'emplois et dégradation des conditions de travail* », dans un communiqué. « *La situation devient de plus en plus invivable pour l'ensemble des agents qui se sentent déstabilisés, oppressés, démotivés et harcelés par des directions qui les considèrent comme des pions* » ajoute la CGT qui « *appelle les agents à intervenir auprès de l'ensemble des fédérations* ».

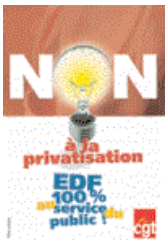

Italie: fin du conflit à La Repubblica qui reparaîtra dimanche

La grève de sept jours, entamée mardi au quotidien italien *La Repubblica*, deuxième tirage du pays, a été suspendue vendredi à la suite d'un accord avec la direction qui permettra un retour du titre dans les kiosques dimanche, a annoncé l'agence Ansa. Les journalistes de *La Repubblica* (gauche), qui tire à 650 000 exemplaires, s'étaient mis en grève pour protester contre « *la décision de l'entreprise de ne pas procéder au remplacement de journalistes en congés maladie pour une longue durée, lorsque cela n'est pas prévu par contrat* » selon le comité de rédaction. Selon l'accord intervenu vendredi, les congés maladie supérieurs à 40 jours feront l'objet d'un remplacement.

Infirmières libérales : elles ont obtenu des revalorisations d'honoraires

Deux jours après une journée d'action largement suivie dans la profession, les infirmiers et infirmières libérales ont obtenu jeudi une revalorisation de leurs honoraires en deux phases, en 2007 puis en 2008 sous conditions, au terme d'un accord conclu avec l'Assurance maladie. Une première phase de revalorisations, pour un montant total de 150 millions d'euros interviendra au 1er juillet 2007. Elle concernera la plupart des actes quotidiens prodigués par les infirmières. Ainsi, à cette date, l'acte médico-infirmier (AMI, dialyses, injections, soit 66 % des actes prodigués) passera de 2,90 à 3 euros, l'acte infirmier de soins (aux personnes âgées, handicapées) de 2,40 à 2,50 euros, l'indemnité forfaitaire de déplacement de 2 à 2,20 euros, et la majoration du dimanche de 7,62 à 7,80 euros. Une seconde étape de revalorisations, pour un montant de 150 millions d'euros également, « *sera mise en oeuvre au 1er août 2008* », mais reste soumise à condition : elle sera « *fonction des possibilités ouvertes par la loi de financement de la sécurité sociale* » votée chaque année par le Parlement, et dépendra de « *l'engagement de la profession dans (des) mesures structurantes sur la répartition de l'offre de soins* », indique le protocole.